



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 29909

Texte de la question

M. Jacques Krabal alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur des mesures du « nouveau plan calendrier vaccinal 2013 » ainsi que sur les questions de toxicité de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal. La diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont des maladies très graves, parfois mortelles, véritables fléaux il y a quelques temps avant la mise en place des vaccins. Elles sévissent encore où l'accès aux vaccins n'est pas encore généralisé. Si le vaccin DTP en tant que tel n'est pas à remettre en cause, il est cependant nécessaire de revenir sur deux points préoccupants. Le « nouveau calendrier vaccinal 2013 » présente plusieurs nouveautés. L'une d'elles concerne le délai entre les injections de rappel DTP pour les adultes. Le texte prévoit que « les rappels contre la diphtérie à dose réduite en anatoxine, le tétanos et la poliomyélite se font désormais à âge fixe et non plus à des intervalles de temps (anciens rappels « décennaux »). Compte tenu des données disponibles sur la durée de protection, ceux-ci sont recommandés aux âges de 25, 45 et 65 ans. Puis, compte tenu de l'immunosénescence au-delà de 65 ans, un intervalle de 10 ans est recommandé entre chaque rappel, soit à 75, 85 ans ». La décision a donc été de préconiser un rappel tous les 20 ans pour les adultes, alors que ce rappel était décennal depuis des temps très lointains. En outre, le vaccin DTP obligatoire pour les enfants n'est toujours pas proposé en version « sans aluminium » afin que les familles aient le choix, comme elle s'y était engagée. Or l'académie de médecine a reconnu que les sels d'aluminium sont neurotoxiques (InVS, 20031-20122), tout comme la ministre en annonçant que « les sels d'aluminium avaient un possible potentiel cancérigène et perturbateur endocrinien ». Le Conseil d'État reconnaît maintenant le lien entre la myofasciite à macrophages et les vaccins utilisant des sels d'aluminium. Mais les autorités sanitaires demeurent dans l'ambiguïté en décidant de financer les recherches sur l'aluminium vaccinal et sur son lien avec la myofasciite à macrophages. Ainsi il lui demande de faire appliquer le principe de précaution, inscrit dans la Constitution, concernant l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal. De plus, il demande des précisions sur le choix de faire passer de 10 à 20 ans la préconisation du rappel du vaccin DTP pour les adultes entre 25 et 65 ans.

Texte de la réponse

Le programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012-2017 a été élaboré sur la base d'une réflexion large, associant autour des directions ministérielles impliquées, sociétés savantes, professionnels de santé, ordres, collectifs d'usagers, agences sanitaires et instituts de recherche. Il vise notamment à améliorer la vaccination en population générale, avec un effort particulier porté sur la couverture vaccinale des moins de 18 ans et des jeunes adultes. La simplification du calendrier des vaccinations est l'une des actions portées par ce programme avec notamment l'objectif d'une facilitation de la mémorisation des rappels pour les professionnels de santé et les adultes. Cette action s'est achevée en avril 2013 avec la publication du nouveau calendrier vaccinal 2013 qui propose chez les adultes des rappels des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite à 25, 45, 65 ans puis à 75, 85 ans en remplacement des intervalles décennaux. Cette simplification s'appuie sur des données récentes et le recul du temps qui permettent de confirmer que la durée de protection conférée par ces vaccins s'étend au-delà de 10 ans, sauf chez les personnes âgées à partir de 65 ans. De nombreux vaccins comportent dans leur composition des substances dénommées adjuvants dont l'ajout permet

d'augmenter de façon spécifique la réponse immunitaire pour une même dose d'antigène vaccinal. Les principaux adjuvants utilisés sont des sels d'aluminium. Le phosphate de calcium a été fréquemment utilisé dans les années 1970-1980 comme adjuvant. Toutefois, sur la base de nombreuses observations et essais réalisés lors du développement des vaccins, ce sont les sels d'aluminium qui sont apparus les meilleurs candidats pour leur pouvoir adjuvant et leur meilleure tolérance. Les vaccins adjuvantés par un sel d'aluminium sont utilisés avec un recul d'utilisation de plus de 40 ans dans l'ensemble du monde, constituant ainsi une large population de référence. Le remplacement des adjuvants aluminiques dans la composition des vaccins est subordonné à la réalisation des essais et études cliniques de développement spécifiques, démontrant l'efficacité et la sécurité d'emploi de la nouvelle composition vaccinale. Concernant la possibilité de disposer d'un vaccin DTPolio sans adjuvant aluminique, il n'existe pas un tel vaccin que ce soit sur notre territoire ou sur ceux des autres pays européens. A la demande de la ministre des affaires sociales et de la santé de poursuivre la recherche, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a reçu une dotation spécifique pour une étude sur le sujet des conséquences de l'aluminium dans les vaccins, et la constitution d'un comité de pilotage de cette étude, sous l'égide de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Ce comité de pilotage est composé de 10 personnalités scientifiques et d'un représentant de l'ANSM. Il se réunit régulièrement depuis le 27 mai 2013 pour concevoir l'étude puis la suivre et en analyser les résultats.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29909

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6275

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12019